



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-049

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRES

DÉLIBÉRATION : 2026-049
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRES

RAPPORTEUR : Sarah TENDRON

L'article D.411-1 du code de l'éducation relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires institue dans chaque école un conseil d'école et en fixe la composition.

Le Maire ou son représentant, désigné par arrêté municipal, et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal siègent au sein de chaque conseil d'école de la commune, en précisant que les écoles primaires n'ont qu'une seule direction et donc qu'un seul conseil d'école, au lieu de deux pour les autres écoles.

La désignation des membres des conseils d'écoles doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces membres en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- de procéder à la désignation des conseillers municipaux suivants :

- 1 – Madame **Elsa NOBLET** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire Jacqueline Auriol
- 2 – Madame **Sarah TENDRON** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire Beauregard
- 3 – Monsieur **Éric COUVEZ** pour l'Ecole primaire de la Bernardière
- 4 – Madame **Sarah TENDRON** pour l'Ecole primaire des Buzardières
- 5 – Madame **Virginie GRENIER** pour l'Ecole primaire René-Guy Cadou
- 6 – Madame **Hava AVCI** pour l'Ecole primaire Condorcet
- 7 – Monsieur **Christian TALLIO** pour l'Ecole primaire de la Crémetterie
- 8 – Monsieur **Jocelyn BUREAU** pour l'Ecole primaire Françoise Giroud
- 9 – Madame **Élodie COUTURIER** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire des Grands Bois
- 10 – Madame **Aude MERRIEN-MAAS** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire du Joli Mai
- 11 – Madame **Sarah TENDRON** pour l'Ecole primaire Nelson Mandela
- 12 – Monsieur **Driss SAÏD** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire de la Rabotière
- 13 – Monsieur **Étienne LECHAT** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire de la Sensitive
- 14 – Monsieur **Guy CHEVALIER** pour l'Ecole maternelle et l'Ecole élémentaire du Soleil-Levant
- 15 – Monsieur **Jocelyn GENDEK** pour l'Ecole primaire Stéphane Hessel

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

35 voix POUR

10 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET

Bertrand AFFILÉ

